



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DAFPEN
Délégation Académique à la
Formation des Personnels de
l'Éducation Nationale

Affaire suivie par
Isabelle Pouget
Référence
2018-15
Téléphone
05.36.25.83.76
Courriel
isabelle.pouget@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
12, rue Mondran
31400 Toulouse

Toulouse, le 12 avril 2018

La rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des universités

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
(ou responsables pédagogiques de sections
d'enseignement du second degré)

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie-directeurs académiques des services
de l'Éducation nationale

Objet : ASH second degré - Recueil des candidatures pour la formation au certificat
d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Références : décret n°2017-169 du 10 février 2017- JO du 12 février 2017 – BOEN n°7
du 16 février 2017 ; arrêtés du 10 février 2017 portant organisation de l'examen pour
l'obtention du CAPPEI et organisation de la formation professionnelle spécialisée ;
circulaire 2017-026 du 14 février 2017 parue au BOEN n°7 du 16 février 2017

Site à consulter : <http://eduscol.education.fr>

Les établissements du second degré accueillent en leur sein des élèves en situation
de handicap ou en grande difficulté scolaire qui nécessitent un accompagnement
particulier. Celui-ci relève des missions ordinaires de tout professeur. Toutefois, afin
de permettre aux enseignants de développer des compétences professionnelles
spécifiques et ainsi faire bénéficier ces élèves de parcours scolaires adaptés, une
formation pour la préparation au CAPPEI est proposée aux enseignants du second
degré.

Cette formation se déroulera à l'ESPé de Toulouse, sur 300 heures, réparties sur 12
semaines, durant une ou deux années scolaires.

Les enseignants intéressés doivent retourner la fiche de candidature placée en
annexe, accompagnée d'un curriculum vitae, sous couvert du chef d'établissement,
par voie postale, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse - DAFPEN
CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4

Avant le 15 mai 2018, cachet de la poste faisant foi

Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

La priorité sera donnée aux enseignants exerçant en ULIS de collège ou de lycée
professionnel, en établissement médicosocial, en milieu pénitentiaire, en SEGPA ou



2/2

en EREA.

Les établissements seront informés début juin, après la commission de choix, des candidatures retenues.

Les enseignants retenus participeront à une première semaine de formation prévue sur la deuxième quinzaine du mois de juin 2018 à l'ESPé de Toulouse.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens mis à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel...).

Les services de la DAFPEN et de l'ASH Académique restent à votre disposition pour toute question relative à cette nouvelle certification.

Pour la Rectrice
Le directeur de la délégation académique à la
formation des personnels de l'Éducation nationale

Olivier Fournet

Annexe : Fiche de candidature pour la formation au CAPPEI 2018-2019

CPI : Mesdames et Messieurs les IA-IPR, IEN ET-EG, IEN 1° degré, CT ASH